

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21057748***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**05 MAI 2021****Greffe**
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0476 887 731**

Nom

(en entier) : **Multivision Screens**

(en abrégé) :

Forme légale : **SPRL**Adresse complète du siège : **67 rue du Stordoir 5030 Gembloux****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

L'an 2019, le 22 Octobre au siège social à 5030 Gembloux, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de « MULTIVISION SCREENS SPRL ». La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Mr Ghigny Jean-Baptiste

Mr Le Président constate que, tous les associés sont présents, en conséquence, la totalité du capital est représentée, il n'est pas nécessaire de justifier des convocations et l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Mr Le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1°_ Le transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

1°_ Le transfert du siège social

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte du :

- Transfert du siège social qui était situé Rue du Stordoir 67 à 5030 Gembloux

La nouvelle adresse du siège social sera Rue de la Roche 4 à 1470 Genappe.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 18h30 heures.

Suivent les signatures,

Les associés,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).